

MAISON POUR TOUS

Association sans but lucratif (Loi du 1^{er} juillet 1901)

Déclarée à la Préfecture de Police le 29 mars 1985

Siège social : 8 Place de la commune de Paris – 95100 ARGENTEUIL

R.C.S VERSAILLES 378 633 168

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

MAISON POUR TOUS

Association sans but lucratif (Loi du 1^{er} juillet 1901)

Déclarée à la Préfecture de Police le 29 mars 1985

Siège social : 8 Place de la commune de Paris – 95100 ARGENTEUIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON POUR TOUS DU VAL D'ARGENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE

Motivation de la réserve

Votre Association a constitué une provision pour risques et charges de 24 K€ pour faire face au coût de départ en retraite de votre directrice. Cette nouvelle méthode de provision constituée sur cette seule salariée aurait dû être mentionnée comme telle dans l'annexe .

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC N° 2023-03

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur les montants de certaines subventions enregistrées en comptabilité qui ne seront arrêtés qu'une fois contrôlées par leurs financeurs. Dans l'attente, nous avons estimé le caractère raisonnable des estimations retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

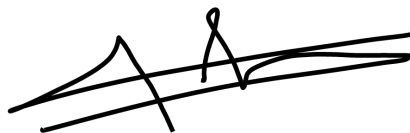
Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 8 avril 2026

FITECO

Commissaire aux Comptes



Pascal ANGLARD

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	79	79		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	25 690	23 613	2 077	3 257
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	25 769	23 692	2 077	3 257
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	214		214	231
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	92 042		92 042	104 903
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	293 812		293 812	272 800
Charges constatées d'avance	997		997	1 287
Total II	387 065		387 065	379 221
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	412 834	23 692	389 142	382 478

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	246 854	237 132
Excédent ou déficit de l'exercice	2 019	9 721
Situation nette (sous-total)	248 872	246 854
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	248 872	246 854
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	23 500	35 378
Total III	23 500	35 378
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 666	11 283
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	52 418	52 654
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	828	706
Produits constatés d'avance	42 857	35 603
Total IV	116 770	100 246
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	389 142	382 478

CR 2023-03 - Page 1

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 831,00	3 633,00
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services	15 050,62	13 320,34
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	383 229,63	379 637,82
Ressources liées à la générosité du public	546,50	
Dont Dons manuels	546,50	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	15 397,75	12 455,20
Autres produits	8 240,60	72,92
Total I	427 296,10	409 119,28
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	124 281,41	104 310,21
Impôts, taxes et versements assimilés	5 150,87	5 131,36
Salaires et traitements	222 849,07	212 285,04
Charges sociales	68 602,36	72 574,30
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 179,82	1 347,62
Dotations aux provisions	3 520,00	
Autres charges	1 292,53	7 766,08
Total II	426 876,06	403 414,61
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	420,04	5 704,67
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	1 602,25	2 162,19
Total III	1 602,25	2 162,19
CHARGES FINANCIERES		
Différences négatives de change	3,51	
Total IV	3,51	
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 598,74	2 162,19

Compte de Résultat (BASE) - Page 2

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	2 018,78	7 866,86
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V		2 071,40
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total VI		217,07
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		1 854,33
Total des produits (I+III+V)	428 898,35	413 352,87
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	426 879,57	403 631,68
EXCEDENT OU DEFICIT	2 018,78	9 721,19

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : MAISON POUR TOUS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 389 142 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 2 019 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/03/2026 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

PRESENTATION DE L'ENTITE

créée en 1985, L'objet de la Maison pour Tous est de permettre aux habitants de Val Nord d'Argenteuil de prendre en charge la vie et l'animation de leur quartier.

La Maison pour Tous est un centre socio-culturel avec toutes les missions d'accueil, d'activités de rencontres et de propositions à l'échelle du quartier:

- Animation de quartier;
- Activités créatives (peinture sur soie, photo, poterie,...);
- Sorties culturelles;
- Accueil/orientation des demandeurs d'emploi;
- Soutien scolaire et administratif (écrivain public);
- Permanence CAF;
- Mission locale jeunesse.

Pour la réalisation de ses actions, elle bénéficie de concours publics et subventions de la CAF, la Ville d'Argenteuil, l'Etat et de la CNAV.

INFORMATIONS SUR LES SUBVENTIONS RECUES

La subvention de fonctionnement de l'année 2025 allouée par la ville d'Argenteuil est de 70 000 €.

Par ailleurs, la Mairie d'Argenteuil met gratuitement à disposition de l'Association, depuis le 15 janvier 1999, le local situé 8 Place de la Commune de Paris, ainsi que diverses autres prestations (eau, électricité, téléphone, entretien, etc) pour un montant de 55 178 €

AUTRE INFORMATION

Le temps consacré par les bénévoles à notre Association a été évalué à environ 92 260 € contre 83 667 € l'exercice précédent.

L'estimation du bénévolat prend en compte le nombre d'heures passées:

- Par les bénévoles pour l'encadrement des activités du centre social
- Par les administrateurs, les membres du Bureau

Ces heures sont valorisées au taux horaire appliqué à certains animateurs, majoré du taux de charges sociales de l'association

ENGAGEMENT SUR CONTRAT DE LOCATION

Les loyers TTC restant à payer s'élèvent à 12 600 € dont 3360 € à moins d'un an.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2023-03, relatif à la modernisation des états financiers, s'applique à toute entité soumise aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a notamment pour effet:

- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel;
- la suppression de la technique du transfert de charges;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Ce nouveau règlement n'a pas entraîné de changement significatif dans les méthodes comptables appliquées par l'association MAISON POUR TOUS.

Le cas échéant, les impacts liés à la première application du ANC n°2023-03 ont été analysés conformément aux dispositions prévues par l'ANC et sont sans incidence significative sur la présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	79			79
Immobilisations incorporelles	79			79
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	907			907
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 783			24 783
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	25 690			25 690
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
TOTAL	25 769			25 769

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tisse- ments cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tisse- ments cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			79			79
Immobilisations incorporelles			79			79
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans		907			907
- Matériel de transport						
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		21 526	1 180		22 705
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			22 433	1 180		23 613
TOTAL			22 512	1 180		23 692

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 93 253 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	214	214	
Autres	92 042	92 042	
Charges constatées d'avance	997	997	
Total	93 253	93 253	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	647
Divers : produits à recevoir	660
Total	1 307

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	237 132	9 721			246 854
Excédent ou déficit de l'exercice	9 721	-9 721	2 019		2 019
Situation nette	246 854		2 019		248 872
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	246 854		2 019		248 872

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	35 378	3 520	15 397		23 500
Total	35 378	3 520	15 397		23 500
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		3 520	15 398		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 116 770 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 666	20 666		
Dettes fiscales et sociales	52 418	52 418		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	828	828		
Produits constatés d'avance	42 857	42 857		
Total	116 770	116 770		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	6 596
Dettes prov. pour congés à payer	28 909
Ch soc / congés à payer	9 324
Total	44 830

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	997		
Total	997		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	42 857		
Total	42 857		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2025	31/12/2024
Adhésions	4 831	3 633
Participations des Adhérents	15 050	13 320
TOTAL	19 882	16 953

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

les subventions allouées cet exercice sont les suivantes:(art 431-9)

Fonjep 18 634 €

Ville d'Argenteuil 93 000 €

CAF 177 427 €

Conseil Général 9 700 €

Etat 73 300 €

Cnav 15 000 €

soit au total 387 061 €